



Termes de comparaison intrinsèquement similaire

Par **Philou303**, le **05/12/2012 à 18:49**

Bonjour, lorsque l'AF veut démontrer une insuffisance de valeur lors d'une cession immobilière, et que pour cela elle doit trouver des termes intrinsèquement similaires. Est-ce que la notion juridique des être similaires ? Je m'explique, le bien en question est non conforme au permis de construire et donc illégal, et de plus n'est pas couvert par une assurance DO obligatoire, ni complètement par la décennale. L'AF doit-elle, pour que les termes de comparaison soient retenus, choisir des biens ayant les mêmes vices ? Merci